

Mots clefs : espace public, numérique, faute, polémique

Key words: public sphere, digital, fault, polemic

Résumé

Cette communication propose d'analyser les mutations de l'espace public à l'ère numérique à travers la notion de faute. À partir d'une étude exploratoire portant sur les réactions à un discours d'Emmanuel Macron sur X, elle montre comment les outils numériques créent des arènes où la faute, exposée, discutée et amplifiée, structure les discours publics. Trois enseignements en ressortent : l'omniprésence de la faute, la fonction du discours critique pour définir le licite, et la fréquence quasi systématique des imputations fautives dans les commentaires.

Abstract

This presentation analyzes the transformations of the public sphere in the digital age through the notion of fault. Based on an exploratory study of reactions to a speech by Emmanuel Macron on X, it shows how digital tools create arenas where fault—exposed, debated, and amplified—structures public discourse. Three key findings emerge: the omnipresence of fault, the role of critical discourse in defining what is deemed legitimate, and the near-systematic presence of fault-based accusations in comments.

Faute et espace public à l'ère numérique

Cédric Tant

Cette communication s'inscrit dans la volonté d'interroger les transformations de l'espace public à l'ère numérique grâce à la notion de faute. Plus précisément, il s'agit d'une étude exploratoire proposant hypothèses et réflexions à ce sujet. En pleine transition, l'espace public associé au numérique fait l'objet de nombreuses prises de position (politiques, médiatiques, mais aussi scientifiques), voire de certains fantasmes qui en font un espace alternatif ou même parallèle à un espace « traditionnel ». Selon cette perspective, l'espace public ne serait pas homogène mais divisé en deux espaces distincts : l'un, traditionnel, est considéré comme démocratique et fondé sur une communication rationnelle, l'autre, numérique, est perçu comme instable, conflictuel et antidémocratique, auquel les acteurs publics (politiques, journalistes, etc.) doivent résister. Prenons un exemple français. Dans ce pays, l'essor des réseaux sociaux numériques suscite une ambivalence particulière chez les figures politiques, qui les utilisent tout en exprimant une méfiance marquée vis-à-vis d'un espace dont ils ne maîtrisent pas tous les codes. Ainsi, François de Rugy, confronté à une polémique liée à des dîners financés sur fonds publics pendant son mandat de président de l'Assemblée nationale, dénonçait la « violence » des réseaux sociaux (Bulant, *BFMTV*, 2019). Emmanuel Macron, de son côté, les relie fréquemment à la propagation de fausses informations, pointant leur potentiel déstabilisateur (Gernelle, *Le Point*, 2022). Cette distinction n'est pas sans rappeler la théorie même de l'espace public de Jürgen Habermas. Dans un ouvrage récent, Habermas (2023) analyse d'ailleurs les mutations numériques de l'espace public, y voyant, de manière proche de François de Rugy et d'Emmanuel Macron, un risque pour le développement de la démocratie délibérative. En résumé, le numérique participerait à la fragmentation et à la conflictualité de l'espace public (voir *infra*).

Dans ce contexte, nous avons pour objectif d'enrichir les discussions sur le numérique et l'espace public. Considérant ce dernier comme étant en pleine mutation, ce qui nécessite un effort constant d'appréhension à partir de nouveaux concepts et nouvelles théories, nous proposons de considérer la mise en récit de la faute comme une de ses caractéristiques principales, en plus du conflit et de la fragmentation. La suite de la communication comprend quatre parties : un état des lieux des deux caractéristiques largement plébiscitées lorsqu'il s'agit de décrire cet « espace public numérique » ; un éclaircissement quant à la notion de faute dans le débat public et la pertinence de l'intégrer à la réflexion sur le numérique et l'espace public ;

une présentation de la démarche et de la méthodologie de recherche ; une exposition des résultats en trois parties.

Espace public et numérique : fragmentation et conflit

Avec l'arrivée des outils numériques, l'espace public serait avant tout fragmenté. La fragmentation de l'espace public est un phénomène largement discuté dans la littérature et loin d'être récent. À la fin du siècle dernier, Miège (1997) soulignait déjà que l'espace public contemporain n'avait plus grand-chose en commun avec celui que la presse d'opinion bourgeoise du XVIII^e siècle avait façonné, appelant à le concevoir à travers le prisme de sa fragmentation. Cette analyse est partagée par Kean (1995) et Susen (2011), qui y voient une dynamique permettant une inclusion accrue de divers acteurs au sein de cet espace. La fragmentation offre une clef de lecture pertinente pour saisir des mécanismes citoyens et des dispositifs numériques tels que les médias alternatifs (Tant, 2021) ou les mobilisations politiques en ligne (Granjon, 2021). Ainsi, loin de contredire l'idée d'un espace public unique, cette notion met en lumière un espace pluriel, composé d'une multitude de dynamiques interdépendantes.

Par ailleurs, comme nous l'avons évoqué, nombreux sont ceux qui font de l'espace public en pleine transition un lieu polémique, au sens de Kerbrat-Orecchioni (1980), c'est-à-dire parcouru par des discours reposant sur un champ sémantique guerrier et mobilisant le pathos pour exacerber les tensions (voir Amossy, 2003 ; Jacquin, 2011 ; Oger, 2012). Il est vrai que des auteurs comme Mercier (2015) notent que la communication (politique en l'occurrence) sur Twitter (devenu X) relève de la polémique, qu'il associe justement à la conception de Kerbrat-Orecchioni (1980 : 10-11) : il décèle dans cet espace de dialogues numériques des discours empreints « *d'agressivité, de véhémence et d'insultes* ». Loin d'être isolée, cette manière d'appréhender l'espace public à l'ère numérique par le conflit fait parfaitement écho à notre démarche. Pour autant, nous souhaitons la compléter par une explication plus fine sur l'origine d'une telle conflictualité à travers la notion de faute.

Faute et numérique

L'association entre la faute et le discours public n'est pas nouvelle. Elle est étudiée dans des travaux variés, comme ceux de Boltanski (1991), Bourdieu (1997) ou Mouffe (2000) qui, bien que fondés sur des perspectives théoriques distinctes, montrent comment les mécanismes de

blâme et de désaccord structurent les débats publics. Il ne s'agit pas ici d'évaluer si la mise en récit de la faute est utile ou indispensable aux structures sociales, mais d'en souligner son intérêt analytique. La faute, en tant qu'accusation de transgression d'une norme sociale, joue un rôle crucial dans la formation des discours polémiques en construisant les contours du licite et de l'illicite (Jacquin, 2011). En d'autres termes, dénoncer une faute revient à expliciter des règles souvent implicites, mais profondément ancrées socialement et historiquement (Jacquin, 2011).

À l'ère numérique, la notion de faute prend une dimension particulière, car les espaces publics en ligne amplifient la visibilité des transgressions perçues. Les réseaux sociaux, en tant qu'arènes de discussions publiques, facilitent non seulement la diffusion rapide des accusations, mais aussi l'intensification des polémiques en mobilisant des dynamiques de blâme collectives et en mettant en scène des transgressions aux normes implicites ou explicites. Ces espaces numériques, souvent marqués par une conflictualité inhérente (Habermas, 2023), deviennent dès lors des lieux privilégiés pour l'exposition et la mise en récit de la faute. Ils participent à redéfinir les mécanismes de légitimation et de contestation dans l'espace public contemporain, où la dénonciation, portée par des logiques de viralité et de visibilité, s'impose comme une modalité centrale des interactions sociales et politiques.

Démarche et méthodologie de recherche

L'objectif de la recherche est de montrer que la faute caractérise autant l'espace public qualifié de numérique que la conflictualité et la fragmentation. Pour ce faire, nous nous appuyons sur la polémique qui a suivi l'intervention d'Emmanuel Macron réagissant à la démission du Premier ministre, Michel Barnier. Dans une allocution le 5 décembre 2024, le chef de l'état avait en effet associé certains partis d'opposition, ayant voté la censure du gouvernement, à un « front anti-républicain » (Valais, *BFMTV*, 2024). Cette déclaration a soulevé sur X de vives réactions de politiques, de journalistes, mais aussi d'une grande diversité de profils. Afin de disposer d'un corpus à la fois cohérent et conséquent, nous avons relevé sur cette plateforme les publications de politiques qui ont commenté cette déclaration. Nous avons retenu à la fois lesdites publications, mais aussi les commentaires associés, qu'ils proviennent d'autres politiques, de journalistes ou d'autres acteurs. Bien que comportant des limites (une seule plateforme sélectionnée, grande diversité des acteurs, etc.), ce corpus offre selon nous un matériau pertinent pour cette étude exploratoire. Environ 90 publications¹ ont ainsi été récoltées

¹ Il est difficile de déterminer un nombre précis de publications tant la sélection fut parfois délicate. Par exemple, les publications des comptes des partis politiques ont tantôt été prises en compte, lorsqu'une personnalité politique s'exprimait à

à partir de la recherche avancée de X en introduisant l'occurrence « front anti-républicain » durant la période s'étalant du 5 au 12 décembre 2024, soit une semaine.

Les discours ainsi recueillis ont été analysés selon une perspective sociopragmatique qui prend en considération tant les discours des acteurs que les règles qui les rendent possibles (Angermüller, Maingueneau, & Wodak, 2014 ; Tant, 2024). Autrement dit, l'analyse avait pour objectif d'exposer les débats sur les normes, ce qui permet d'interroger la question de la faute, c'est-à-dire la contrevenance à des règles. L'idée était de saisir la manière dont les publications et les commentaires qui les accompagnent réprouvent ou soutiennent le discours d'Emmanuel Macron. Comme nous le verrons, les commentaires sont à ce titre particulièrement éclairants en ce qu'ils apparaissent davantage représentatifs des échanges publics en ligne. Concrètement, les discours ont été encodés par induction dans le logiciel d'analyse qualitative Nvivo. L'encodage a été conduit par le désir d'exposer et de comprendre les discours sur les règles que le discours du président de la République a mis au jour. Par exemple, un commentaire précisant que la déclaration d'Emmanuel Macron était anti-républicaine car ce dernier n'aurait pas respecté une décision du parlement était encodé comme tel (« non-respect du parlement »), tandis qu'une déclaration expliquant que la chute du gouvernement Barnier plonge le pays dans le chaos relève d'une autre catégorie (« instabilité »)².

Résultats

L'analyse du corpus révèle trois principaux enseignements : 1) la faute est omniprésente dans les discours ; 2) elle est généralement accompagnée d'un discours critique définissant ce qui est licite de ce qui ne l'est pas ; 3) et les fautes sont plus nombreuses, diversifiées et presque systématiques dans les commentaires, plus que dans les publications originelles. Détaillons ces résultats.

D'abord, tant les publications que les commentaires exposent des fautes, autrement dit des positions, déclarations ou décisions qui enfreignent des règles. D'emblée, il est important de souligner que les mots employés sont souvent remplis de conflictualité. Les insultes sont à ce titre légion dans les commentaires³ comme à la suite d'un *tweet* de Ian Brossat, sénateur communiste de Paris, où les « imbécile » côtoient les « guignol » (Brossat, X, 2024). Passé ce constat déjà établi par la littérature (Jehel, 2018 ; Mercier, 2015), il apparaît que ces discours

travers elles, tantôt été évincées lorsqu'elles se contentaient de citer les propos du président de la République, n'apportant dès lors aucune plus-value à la recherche.

² Bien sûr, ces catégories induites représentent avant tout un appui à l'analyse et à l'élaboration de la réflexion qui suit.

³ Pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée, nous avons choisi de ne pas divulguer les noms et comptes des personnes n'exerçant pas de fonction publique.

conflictuels établissent ce que nous identifions comme des fautes. Prenons ainsi la publication initiale de Ian Brossat : « *Ce qui est anti-républicain, c'est de convoquer des élections, de ne pas tenir compte du résultat et de nommer un Premier Ministre issu d'une force qui a fait 5%* » (Brossat, X, 2024). Exemplatif, ce discours attribue au moins trois fautes à Emmanuel Macron qui est lui-même taxé d'anti-républicanisme. Et il est vrai que de nombreux discours insistent sur ces éléments : le président aurait commis une faute lorsqu'il a dissous l'Assemblée nationale et a pris plusieurs semaines avant de nommer un Premier ministre issu des Républicains, parti qui a, de fait, obtenu un score assez réduit lors des élections législatives de 2024. La faute prend des formes multiples que cette communication n'entend pas dévoiler. Prenons simplement un autre exemple, celui de la publication d'Éric Ciotti, président de l'Union des Droites, qui commente le discours d'Emmanuel Macron comme suit : « *Une intervention présidentielle pour rien. Irresponsable vacuité. Un Président commentateur impuissant du chaos qu'il a lui-même érigé. Oser parler de front anti-républicain est une faute morale, la censure est inscrite dans la constitution de Michel Debré et du Général de Gaulle !* » (Ciotti, X, 2024). La faute, qualifiée de morale par Éric Ciotti, se situe ici dans le rejet d'un dispositif constitutionnel, la censure étant prévue par la constitution.

La deuxième observation exposée par l'analyse réside dans le mécanisme discursif qui entoure les discours sur les fautes. En effet, des critiques y sont formulées, au sens proche de celui que nous avons établi dans plusieurs de nos précédentes publications (Tant, 2024a, 2024b) qui voyaient dans la critique un métadiscours définissant les règles de la démocratie. Ainsi, en reprenant les réactions à la publication d'Éric Ciotti, des règles de l'exercice démocratique apparaissent, à savoir notamment celles entourant le respect des lois et des choix des Français. Par exemple, un commentaire évoque le fait que, sous la présidence d'Emmanuel Macron et durant le gouvernement d'Élisabeth Borne, le recours du troisième alinéa de l'article 49 de la constitution a été fréquent. Ce commentaire précise que la République repose sur des règles qu'il faut respecter et que la censure en fait partie.

Le dernier élément sur lequel il convient d'insister est le contraste observé entre les publications originelles et leurs commentaires, les fautes portées par les seconds étant plus nombreuses et plus diversifiées. Si la différence de nombre semble logique, elle montre tout de même une systématicité du recours à la faute : qu'il s'agisse d'abonder dans le sens du *tweet* initial ou de le réprouver, la faute apparaît centrale dans les discours. Les articulations de mots, au sens de Laclau et Mouffe (1985) qui y voient une mise en relation de signifiants pour donner un sens spécifique (voir également Tant, 2024a), sont évocatrices : quand le mot « faute » n'est pas repris, il est question de « *trahison* » (dans un commentaire de la publication de Ciotti, X,

2024), ou d'« *irresponsabilité* » des décideurs (dans un commentaire de la publication de Glucksmann, X, 2024). Autrement dit, les discours dans les commentaires articulent les politiques et leurs propos avec des fautes. Cette observation n'est que parcellaire dans cette étude exploratoire, mais prometteuse en tant que caractéristique d'un espace numérique où le commentaire et le partage occupent une place prépondérante.

Conclusion

La présente contribution visait à enrichir les réflexions relatives à l'espace public à l'ère numérique. Comme souligné à plusieurs reprises, il s'agit d'une étude exploratoire présentant certaines limites méthodologiques, notamment en ce qui concerne l'étendue restreinte du corpus, le choix des publications analysées ainsi que la complexité inhérente à l'appréhension d'un corpus de commentaires caractérisé par la diversité des acteurs impliqués. Par ailleurs, la plateforme X ne saurait être envisagée comme une agora numérique au sens idéalisé du terme. Elle ne représente qu'un dispositif parmi d'autres, bien qu'elle occupe une position centrale en tant que réceptacle des discours politiques et journalistiques, ainsi qu'en tant qu'outil stratégique de visibilité (Roginsky, 2021). Ces précautions exposées, cette recherche ouvre des perspectives pour la compréhension des mécanismes discursifs en ligne qui contribuent à façonner l'espace public.

Cette étude exploratoire a ainsi permis de saisir les dynamiques d'un espace d'échanges publics en perpétuelle évolution, particulièrement à la lumière des récents événements et des mouvements incitant au désengagement de la plateforme X. Il apparaît, à ce titre, pertinent que les recherches futures interrogent la place des règles dans les débats publics contemporains. En effet, les discours observés témoignent d'un besoin de stabilité normative tout en recourant de manière récurrente à la transgression des normes.

Par ailleurs, l'étude a montré que les discours en ligne sont porteurs de conflictualité, certes, mais aussi de critiques. Dans la perspective qui nous anime, cela signifie qu'ils sont résolument réflexifs (Tant, 2024 ; Jehel, 2018) et leur analyse contribue à la compréhension des dynamiques discursives propres aux environnements numériques, où chaque utilisateur est susceptible de produire un métadiscours portant sur des thématiques variées telles que les institutions, la démocratie ou la politique.

En guise de conclusion, il convient d'insister sur les interrogations fondamentales que suscite ce champ d'études qu'il reste à explorer continuellement : quels rôles les outils numériques jouent-ils dans cette transition des modes de communication publique ? De quelle manière les

acteurs politiques s'approprient-ils ces dispositifs dans leurs pratiques communicationnelles renouvelées ? Dans un espace où prédominent la faute, la conflictualité et la fragmentation, quelle place est accordée à la stabilité ? La transition à ce niveau est en cours, et les transformations de l'espace public à leurs débuts.

Bibliographie

Amossy, R. (2003). L'argument *ad hominem* dans l'échange polémique. In G. De Clercq, M. Murat, & J. Dangel (Éds.), *La parole polémique* (pp. 409-423). Honoré Champion.

Angermuller, J., Maingueneau, D., & Wodak, R. (Éds.). (2014). *The discourse studies reader*. John Benjamins Publishing Company.

Boltanski, L. (1991). *De la justification : Les économies de la grandeur*. Gallimard.

Bourdieu, P. (1997). *Sur la télévision*. Liber éditions.

Brossat, I. [@IanBrossat]. (2024, décembre 5). Ce qui est anti-républicain, c'est de convoquer des élections, de ne pas tenir compte du résultat et de nommer un Premier Ministre issu d'une force qui a fait 5%... [Tweet]. X. <https://x.com/IanBrossat/status/1864666982387208532>

Bulant, J. (2019, juillet 29). François de Rugy se dit « libéré » et s'en prend à Mediapart. *BFMTV*. https://www.bfmtv.com/politique/francois-de-rugy-se-dit-libere-et-s-en-prend-de-nouveau-a-mediapart_AV-201907290085.html

Ciotti, É. [@eciotti]. (2024, décembre 5). Une intervention présidentielle pour rien. Irresponsable vacuité. Un Président commentateur impuissant du chaos qu'il a lui-même érigé... [Tweet]. X. <https://x.com/eciotti/status/1864765082086842595>

Gernelle, É. (2022, septembre 28). Emmanuel Macron : « Demandez aux Ukrainiens si le modèle russe leur fait envie ». *Le Point*. https://www.lepoint.fr/politique/emmanuel-macron-demandez-aux-ukrainiens-si-le-modele-russe-leur-fait-envie-28-09-2022-2491702_20.php

Glucksmann, R. [@rglucks1]. (2024, décembre 5). L'irresponsabilité politique conduirait la France dans l'abîme. Soyons enfin fidèles au sursaut démocratique des Français le 7 juillet 2024... [Tweet]. X. <https://x.com/rglucks1/status/1864623861041660373>

Granjon, F. (2021). *Gilets jaunes et colères noires. Violence, médias et émotions. Questions de communication*, 40, 303-318. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.27090>

Habermas, J. (2023). *Espace public et démocratie délibérative : Un tournant*. Gallimard.

Jacquín, J. (2011). Le/La polémique : Une catégorie opératoire pour une analyse discursive et interactionnelle des débats publics ? *Semen*, 39, 43-60. <https://doi.org/10.4000/semen.9085>

Jehel, S. (2018). Quelle réflexivité sur les espaces polémiques de Twitter ? *Les Cahiers du numérique*, 12(3-4), 77-105. <https://doi.org/10.3166/LCN.12.3-4.77-105>

- Keane, J. (1995). Structural transformations of the public sphere. *The Communication Review*, 1(1), 1-22. <https://doi.org/10.1080/10714429509388247>
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). *Le discours polémique*. Presses universitaires de Lyon.
- Laclau, E., & Mouffe, C. (1985). *Hegemony and socialist strategy*. Verso.
- Mercier, A. (2015). Twitter, espace politique, espace polémique. L'exemple des tweet-campagnes municipales en France (janvier-mars 2014). *Les Cahiers du numérique*, 11(4), 145-168.
- Miège, B. (1997). *La société conquise par la communication. Tome 2 : La communication entre l'industrie et l'espace public*. Presses universitaires de Grenoble.
- Mouffe, C. (2000). *The democratic paradox*. Verso Books.
- Oger, C. (2012). La conflictualité en discours : Le recours à l'injure dans les arènes publiques. *Argumentation et analyse du discours*, 8. <https://doi.org/10.4000/aad.1297>
- Roginsky, S. (2021). La fabrique du capital médiatique au Parlement européen à l'aune des réseaux socionumériques : Entre permanence et reconfiguration des activités de médiatisation des députés européens. In C. Desrumaux & J. Nollet (Éds.), *Un capital médiatique ? Usages et légitimation de la médiatisation en politique* (pp. 105-119). Presses universitaires de Rennes.
- Susen, S. (2011). Critical notes on Habermas's theory of the public sphere. *Sociological Analysis*, 5(1), 37-62.
- Tant, C. (2021). Le Média—A populist critique of journalists and the media by journalists : Journalism as a social good of the people. *Brazilian Journalism Research*, 17(3), 628-651. <https://doi.org/10.25200/BJR.v17n3.2021.1431>
- Tant, C. (2024a). *La critique publique. Une pratique de légitimation démocratique des journalistes et des politiques*. L'Harmattan. <https://www.editions-harmattan.fr/catalogue/livre/la-critique-publique/76695>
- Tant, C. (2024b). Public critique by journalists and politicians as a process of democratic legitimization. *The International Journal of Press/Politics*. <https://doi.org/10.1177/19401612241269895>
- Valais, L. (2024, décembre 5). Censure du gouvernement : Macron dénonce « un front anti-républicain » de « l'extrême droite et de l'extrême gauche ». *BFMTV*. https://www.bfmtv.com/politique/gouvernement/censure-du-gouvernement-macron-denonce-un-front-anti-republicain-de-l-extreme-droite-et-l-extreme-gauche_AV-202412050914.html